

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 23 REJEB 1433 (14 JUIN 2012)

\*

I. Décisions du conseil du gouvernement concernant les projets de textes et accords internationaux suivants :

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-12-293 fixant les modalités de répartition et de versement du soutien accordé aux partis politiques.**  
*Approuvé.*
2. **Projet de décret n° 2-12-262 fixant les règles d'hygiène applicables aux salariés travaillant à domicile ainsi que les obligations qui incombent aux employeurs faisant exécuter des travaux à domicile.**  
*Approuvé.*

ACCORDS INTERNATIONAUX

1. **Accord commercial anti-contrefaçon, fait à Tokyo le 1<sup>er</sup> octobre 2011.**
  - ◆ **Projet de loi n° 72-12 portant approbation dudit Accord**  
*L'examen de cet accord a été reporté à un prochain conseil du gouvernement.*
2. **Convention modifiée pour la coopération arabe en matière d'organisation et de simplification des opérations de secours, faite au Caire le 9 septembre 2009.**
  - ◆ **Projet de loi n° 73-12 portant approbation de ladite Convention.**  
*Approuvés.*

II. Exposés thématiques :

1. **Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger a présenté un exposé sur le programme d'accueil des marocains résidant à l'étranger, été 2012.**
2. **Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration a présenté un exposé à propos de la décision du conseil constitutionnel n° 854/12 relative à la loi organique n° 02-12 relative à la nomination dans les emplois supérieurs, en application des articles 49 et 92 de la Constitution.**